Série F/honoraires de service de l'Empire Vie

Offrez de la valeur à votre clientèle tout en développant vos affaires pour l'avenir

Changer pour un modèle basé sur des frais négociés peut être bénéfique pour vous et votre clientèle. Ce modèle vous permet de fournir plus de transparence sur les frais que votre clientèle versera pour les services que vous lui offrez, et vous donne la possibilité de lui proposer un arrangement tarifaire personnalisé qui répond à ses besoins. Ce modèle contribue également à instaurer la confiance et la loyauté de la clientèle tout en augmentant la valeur globale de vos affaires.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]

Empire Vie[MD]

Améliorez votre modèle de service grâce l'option de série F/d'honoraires de service de l'Empire Vie

Avec l'option de série F de l'Empire Vie, vous pouvez offrir un service personnalisé de grande qualité à votre clientèle à des frais négociés, tout en assurant plus de souplesse et une transparence des frais plus importante, pour vous comme pour elle.

Pourquoi choisir l'option de série F/d'honoraires de service de l'Empire Vie?

Une transparence totale

La clientèle peut voir les frais que vous négociez avec elle, car seuls les frais de gestion, les frais d'assurance et les taxes sont intégrés.

Une fidélité accrue de la clientèle

Discuter librement des frais que vous facturez à votre clientèle pour les services que vous offrez représente l'occasion de montrer votre valeur et de renforcer sa loyauté. Une plus grande clarté sur ce que votre clientèle paie pour vos services favorise une confiance accrue dans votre processus et dans le plan que vous avez conçu pour elle.

De la souplesse et un service personnalisé

Utilisez l'option de série F pour personnaliser un arrangement tarifaire, afin de répondre aux besoins d'une cliente ou d'un client individuel et de mieux aligner ses attentes sur la valeur que vous offrez.

Favorisez la croissance tout en augmentant la valeur de vos affaires

L'option de série F ne convient pas à tout le monde, mais c'est une solution que vous pouvez utiliser pour attirer et garder les clientes et les clients qui recherchent un degré de transparence plus important, en parallèle avec votre bloc d'affaires existant.

Offrez encore plus de valeur à votre clientèle grâce au programme de taux privilégiés pour les FPG de l'Empire Vie.

Admissibles **aux taux privilégiés**

Vos clientes et vos clients accumuleront un patrimoine plus important en regroupant leurs actifs à l'Empire Vie. Les membres d'une famille vivant sous le même toit peuvent regrouper leurs actifs à l'aide de la caractéristique pour les ménages.[1]

[1] Actifs admissibles : Contrats de FPG actuels et nouveaux – tous les FPG, à l'exception du FPG du marché monétaire. (Catégorie Plus, Catégorie Plus 2, Catégorie Plus 2.1 et Catégorie Plus 3.0 ne sont pas admissibles.)

Ce dont vous avez besoin pour vous préparer à offrir l'option de série F/honoraires de service de l'Empire Vie

Les frais de consultation perçus par le biais de l'option de série F/honoraires de service de l'Empire Vie sont assujettis à la TPS/TVQ selon la province de résidence du client ou de la cliente; vous devez donc avoir mis en place quelques éléments avant d'utiliser l'option de série F :

- Inscrivez-vous dans la province dans laquelle vous travaillez pour le paiement des taxes sur les ventes; puisque c'est considéré comme un service, la taxe sur la vente sera perçue à chaque palier gouvernemental et vous sera versée en même temps que les frais de consultation.
  - Pensez à créer des rappels dans votre calendrier pour ne pas manquer un paiement.
- Si vous travaillez au Québec, vous devez posséder un numéro de taxe sur la vente au Québec - si vous travaillez en-dehors du Québec, vous ne pouvez pas vendre des options de série F à des résidents du Québec.

Fonctionnement

1. Avec l'option de série F/honoraires de service, votre clientèle paie des frais annuels basés sur un pourcentage de la valeur de l'argent placé dans son compte.
2. Les frais d'acquisition de l'option de série F/honoraires de service du contrat de FPG de l'Empire Vie sont négociés entre vous et votre clientèle, et sont assujettis aux pourcentages minimal et maximal autorisés.
3. Les frais de consultation s'accumulent quotidiennement et sont perçus mensuellement en retirant des unités de catégorie de fonds de chaque fonds dans lequel des dépôts sont répartis en vertu du contrat.
4. Le montant des frais de consultation accumulé quotidiennement est égal à la valeur de marché des unités de catégorie de fonds achetées aux termes de l'option de série F au crédit du contrat de votre cliente ou client, multiplié par le taux des frais de consultation pour cette journée, divisé par 365, plus les taxes applicables.
5. Les retraits des frais de consultation ne réduiront pas les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès.

Le formulaire de l'entente de frais de consultation série F pour les comptes au nom du client de l'Empire Vie (INV-3622) est disponible sur demande.

Caractéristiques de l'option d'achat de série F/d'honoraires de service

Caractéristiques	Détails
Valeur du placement	• Nouveau contrat de fonds de placement garanti de l'Empire Vie (FPG) 75/75, 75/100 ou 100/100 • Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie (CP3)
Produit net	Ne peut pas être combiné avec des catégories de commissions intégrées
Taux des frais négociés	0,50 % à 1,35 %

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez empire.ca pour obtenir plus d'information, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

Discutez avec votre représentant ou votre représentante des ventes de l'Empire Vie pour découvrir comment intégrer l'option de série F/honoraires de service à vos affaires dès aujourd'hui.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INV-3765-FR-05/23